



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1872

Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon - Archives municipales et la société de Généalogie du Lyonnais et du Beaujolais (SGLB) pour la mise à disposition de fichiers relatifs à des actes de mariage et des actes de décès des "Morts pour la France"

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 7 JUILLET 2022

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 12 JUILLET 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 30 JUIN 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 18 JUILLET 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme POPOFF Sophia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHU, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. HUSSON (pouvoir à M. GODINOT), Mme ZDOROVITZOFF (pouvoir à Mme DE LAURENS), Mme PRIN (pouvoir à M. VIVIEN), Mme BOUAGGA (pouvoir à Mme CABOT), Mme GEORGEL (pouvoir à Mme PERRIN), M. KEPENEKIAN (pouvoir à Mme GAILLIOUT), M. REVEL (pouvoir à Mme DELAUNAY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/1872 - APPROBATION D'UNE CONVENTION ENTRE LA VILLE DE LYON - ARCHIVES MUNICIPALES ET LA SOCIETE DE GENEALOGIE DU LYONNAIS ET DU BEAUJOLAIS (SGLB) POUR LA MISE A DISPOSITION DE FICHIERS RELATIFS A DES ACTES DE MARIAGE ET DES ACTES DE DECES DES "MORTS POUR LA FRANCE" (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 22 juin 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Les Archives municipales de Lyon (AML) conservent les registres paroissiaux et d'état civil de Lyon qui font l'objet de très nombreuses recherches généalogiques.

Bien qu'il existe des tables annuelles et décennales pour en faciliter l'accès, il n'existe pas de relevés nominatifs de chaque acte de naissance, mariage ou décès.

La Société généalogique du Lyonnais et du Beaujolais est une association qui a pour objet de promouvoir la recherche généalogique et de réunir et aider les personnes intéressées par l'histoire de leur famille, originaires ou habitant le département du Rhône, afin de favoriser les contacts et les échanges mutuels d'informations généalogiques.

Ses membres effectuent des dépouillements systématiques d'actes afin de faciliter les recherches généalogiques et les mettent à disposition de leurs adhérents.

L'association et les AML travaillent ensemble depuis plusieurs années, notamment pour organiser chaque année, la semaine de la généalogie qui se déroule dans les locaux des Archives municipales.

La SGLB a effectué, et effectue, des relevés dans les registres d'état civil conservés aux archives.

Cela représente plus de 300 000 actes de mariages et 15 000 actes de décès des « Morts pour la France ».

Afin d'intégrer les fichiers issus de ces dépouillements à l'interface de recherche dans l'état civil numérisé consultable sur le site Internet des Archives municipales, l'association et la Ville de Lyon se sont rapprochées afin d'établir une convention.

Ces fichiers sont mis gracieusement à la disposition des AML afin de consultation en ligne uniquement. Ces fichiers ne pourront faire l'objet de contrats de licence de réutilisation.

La convention jointe au présent rapport formalise les conditions de cette collaboration.

Vu ladite convention ;

Où l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon/Archives municipales et la Société généalogique du Lyonnais et du Beaujolais est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention et à l'exécuter.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET